Nations Unies A/C.6/56/SR.10

Assemblée générale

Cinquante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
30 octobre 2001

Original: français

Sixième Commission

Compte rendu analytique de la 10e séance
Tenue au Siège, à New York, le vendredi 26 octobre 2001, à 15 heures

Président : M. Lelong . . . . . (Haïti)

Sommaire

Point 173 de l'ordre du jour : Octroi à la Communauté des États sahélo-sahariens du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Point 176 de l'ordre du jour : Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Point 168 de l'ordre du jour : Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

Point 165 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

01-60461 (F)

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 173 de l'ordre du jour : Octroi à la Communauté des États sahélo-sahariens du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (*suite*) (A/C.6/56/L.3)

1. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de résolution A/C.6/56/L.3.

2. *Le projet de résolution A/C.6/56/L.3 est adopté.*

3. **M. Manis** (Soudan) se félicite de l'adoption du projet de résolution car les organisations d'intégration régionale figurent parmi les principaux instruments du développement économique et social des pays d'Afrique. Cette décision de la Commission permettra un renforcement de la coopération entre les membres de la Communauté des États sahélo-sahariens et l'Organisation des Nations Unies et, partant, aidera les pays de la Communauté dans leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement arrêtés par l'ONU.

Point 176 de l'ordre du jour : Octroi à Partenaires dans le domaine de la population et du développement du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (*suite*) (A/C.6/56/L.4 et Corr.1)

4. **M. Gomaa** (Égypte) souhaite disposer de plus de temps pour poursuivre ses consultations concernant le projet de résolution présenté au titre du point 176 de l'ordre du jour.

5. **M. Hamidullah** (Bangladesh) demande à la Commission de reporter l'examen du projet de résolution à une séance ultérieure pour pouvoir mener à bien les négociations qu'il a engagées avec d'autres délégations.

6. **Le Président** dit que la Commission reprendra l'examen du projet de résolution à une séance ultérieure.

Point 168 de l'ordre du jour : Octroi à l'Institut international pour la démocratie et l'assistance électorale du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale (*suite*) (A/C.6/56/L.5)

7. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de décision A/C.6/56/L.5.

8. *Le projet de décision A/C.6/56/L.5 est adopté.*

Point 165 de l'ordre du jour : Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation (*suite*) (A/C.6/56/L.6)

9. **M. Herasymenko** (Ukraine), présentant le projet de résolution A/C.6/56/L.6 intitulé « Mise en oeuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions », dit que le texte est en grande partie repris de celui de la résolution 55/157, adoptée l'année précédente, mais qu'il tient aussi compte des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa cinquante-cinquième session, des rapports du Comité spécial de la Charte des Nations Unies, du Comité administratif de coordination et du Secrétaire général parus depuis sur la question, et du projet de recommandations du Groupe de travail du Conseil de sécurité chargé de formuler des recommandations générales concernant les dispositions à prendre en vue de renforcer l'efficacité des sanctions imposées par l'ONU. Le seul nouveau paragraphe du préambule fait référence aux paragraphes 56 à 61 du Plan de campagne pour la mise en oeuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326), dans lequel le Secrétaire général exprime ses vues sur les moyens qui permettraient de réduire autant que possible les effets néfastes des sanctions sur les populations innocentes et les tiers. Le dispositif est lui aussi pratiquement inchangé; toutefois, il est à noter, entre autres choses, que le paragraphe 6 a été légèrement modifié pour tenir compte d'une recommandation du Comité spécial de la Charte des Nations Unies qui encourage le Secrétaire général à achever rapidement l'établissement de son rapport. Ce rapport aurait dû paraître depuis longtemps et devrait être présenté dès que possible à l'Assemblée générale.

10. Le représentant de l'Ukraine espère que le projet de résolution, qui lui paraît équilibré et non polémique, sera adopté par consensus comme les années précédentes.

La séance est levée à 15 h 40.